



# CURSUS

## Recherche en filière pharmacie

Amélie, interne en PHC à Dijon, en disponibilité après 6 semestres

**Être pharmacien, c'est possible ; être pharmacien hospitalier aussi (le concours de l'internat, finalement ça se fait). Associer pratique et recherche, il paraît que c'est l'avenir, mais en réalité, ça se passe comment ?**

Ceci est un témoignage illustrant le parcours qui peut paraître semé d'obstacles d'un interne en pharmacie hospitalière qui aspire à une activité de recherche. Une fois la décision prise de faire un Master 2 Recherche (M2R), il faut trouver quelle formation est la plus judicieuse en fonction de vos goûts et ce qui est compatible avec le métier de pharmacien hospitalier : prenons l'exemple du domaine de la pharmaco-épidémiologie.



Posez-vous ensuite la question de savoir si vous êtes au « niveau » pour le M2R de votre choix. Allez-vous passer l'étape de la « sélection » ? Devrez-vous faire le M1 avant d'être autorisé à vous inscrire en M2 ? Vous pouvez alors

être amenés à découvrir que votre M2R exige que vous ayez un sujet de recherche prévu ainsi que des tuteurs correspondants au profil de votre M2 (savez-vous si vos pharmaciens hospitaliers appartiennent à une unité de recherche ?).

Merveilleux, votre inscription est acceptée. Maintenant, il va falloir pouvoir aller en cours... Est-ce que vos stages d'internes en pharmacie hospitalière sont aménagés pour vous permettre d'aller en cours ? Doit-on systématiquement prendre une disponibilité pour faire de la recherche en pharmacie hospitalière ? L'année-recherche est une solution. Mais parfois en allant voir vos chefs de services, vous pouvez trouver quelqu'un qui vous dira « ok, vous pouvez aller à tous vos cours de M2R ».

Outre les cours et les examens, qui dit recherche dit projet de recherche. Pour la partie pratique, à vous de trouver une solution : ouverture d'un stage d'interne adapté ? Disponibilité ? Une bourse de recherche ou même un appel d'offres pour vous financer pendant une disponibilité.

La question de pouvoir accéder à un poste d'assistant hospitalo-universitaire (AHU) en pharmacie reste entière, mais espérons qu'avec le nouveau DES de pharmacie et sa mention pharmacie hospitalière pratique et recherche (PH-PR), mes jeunes collègues auront réellement l'opportunité d'envisager sereinement une activité de recherche. En attendant, le maître mot reste l'anticipation, alors : foncez !

A.C.

### Petit rappel des textes et conseils:

L'inscription à un M2 relève du directeur du Master qui juge de la recevabilité de la candidature au M2. Il est donc nécessaire de se renseigner bien en amont sur la nécessité ou pas de réaliser un M1 (ou son équivalence).

Le nouveau DES de pharmacie prévoit pour les internes de niveau 2 (à partir du 5ème semestre) la possibilité d'un emploi du temps aménagé. En effet, l'arrêté du 31 octobre 2008 réglementant les diplômes d'études spécialisées de pharmacie mentionne : « Cette commission [commission de validation mentionnée à l'article 7, NDLR] peut valider, pour un interne souhaitant effectuer des travaux dans le domaine de la recherche biomédicale, la demande d'un emploi du temps aménagé au cours du niveau 2 des diplômes d'études spécialisées, en accord avec le responsable du ou des stages correspondants ». Donc n'hésitez pas à en parler à votre coordonnateur et à vos chefs de service.

Vous trouverez plus d'informations sur les années recherches ou sur les bourses dans l'Observance hors-série 3 (juin 2010), disponible sur le site de la FNSIP ([www.fnsip.fr](http://www.fnsip.fr)).

J.-P.M.

